

Info-Parents

Vaccination des femmes enceintes contre la coqueluche

Depuis 2018, les experts québécois recommandent la vaccination contre la coqueluche pour toutes les femmes enceintes. La période idéale pour se faire vacciner se situe entre la 26^e et la 32^e semaine de grossesse. Les experts recommandent de se faire vacciner à chaque grossesse dans le but de protéger le bébé à naître avant sa propre vaccination prévue à 2 mois de vie.

Qu'est-ce que la coqueluche ?

La coqueluche est une maladie très contagieuse qui se caractérise par de fortes quintes de toux. Elle est causée par une bactérie voyageant dans les gouttelettes projetées dans l'air par une personne infectée.

De nos jours, la coqueluche est-elle problématique au Canada ?

Depuis l'arrivée au Canada du vaccin contre la coqueluche en 1997-1998, on a observé une baisse constante du nombre de cas de coqueluche jusqu'en 2011. Toutefois, entre 2012 et 2015, des éclosions sont survenues au Canada. Au Québec, on n'observe pas d'augmentation des cas de coqueluche depuis le début des années 2000 (stabilité du nombre de cas hospitalisés) et on dénombre chaque année entre 240 et 1600 cas de coqueluche.

Les nourrissons de moins de 4 mois composent 70 % des hospitalisations dues à la coqueluche. En moyenne, on retrouve 39 hospitalisations par année pour les bébés de moins de 6 mois, et 7 admissions aux soins intensifs. Au Québec, 4 décès dus à la coqueluche chez des enfants ont été rapportés sur une période de 17 ans (2000 à 2016), soit une moyenne d'environ un décès par 4 ans (tous étaient des enfants de moins de trois mois).

Qu'est-ce que le vaccin contre la coqueluche ?

Le vaccin contre la coqueluche est un vaccin combiné, c'est-à-dire qu'il protège contre plusieurs maladies à la fois, soit la diphtérie, la coqueluche et le tétanos. Il ne contient pas de bactéries ni de virus vivants.

Pourquoi vacciner les femmes enceintes contre la coqueluche ?

Selon le calendrier de vaccination recommandé, la première dose du vaccin contre la coqueluche est administrée au bébé à l'âge de 2 mois et plusieurs doses sont nécessaires pour obtenir une protection durable. Les nourrissons ne sont donc pas adéquatement protégés durant la période critique des premiers mois de vie. Pendant la grossesse, l'administration du vaccin contre la coqueluche à la mère permet aux anticorps d'être directement transmis au bébé via le placenta. Cela permet de protéger le bébé dès la naissance jusqu'au moment de sa propre vaccination.

La vaccination des femmes enceintes est-elle efficace ?

La vaccination des femmes enceintes est efficace pour prévenir la coqueluche chez leur bébé. Selon l'Institut national de de santé publique du Québec, elle prévient environ 90 % des hospitalisations et 95 % des décès liés à cette infection chez les enfants âgés de moins de 3 mois.

Cette vaccination est-elle sécuritaire pendant la grossesse ?

Info-Parents

Vaccination des femmes enceintes contre la coqueluche

Le vaccin contre la coqueluche est considéré sécuritaire pour la mère et l'enfant à naître. Plusieurs pays proposent la vaccination chez les femmes enceintes et des millions de doses ont été administrées. Aucun effet indésirable notable pour la mère ou le fœtus n'a été rapporté dans les pays qui offrent ce vaccin de façon systématique pendant la grossesse.

Les effets indésirables les plus fréquents de la vaccination contre la coqueluche sont les réactions au site d'injection (rougeur, enflure ou douleur). D'autres symptômes moins courants sont la fièvre, les frissons et les maux de tête. Comme pour tout vaccin, il existe un risque faible de réaction allergique et de choc anaphylactique.

Est-ce qu'il existe des alternatives à la vaccination ?

Aucune alternative n'a été démontrée aussi efficace que la vaccination. Puisque le vaccin n'offre pas une protection à 100 % et que les nouveau-nés sont plus vulnérables, il demeure important de les protéger. Pour ce faire, vous pouvez allaiter votre bébé, diminuer les contacts avec les gens malades et pratiquer une bonne hygiène des mains (pour vous et votre entourage).

Comment recevoir le vaccin ?

Si vous souhaitez recevoir le vaccin contre la coqueluche, vous pouvez contacter votre CLSC afin d'y prendre rendez-vous. Le vaccin est couvert par la RAMQ, il est donc gratuit si vous détenez une carte d'assurance-maladie du Québec.

Pour plus d'informations

Vous êtes invité à en discuter avec votre sage-femme ou avec votre CLSC.